

CHRONIQUE ÉTAULAISE

Peu avant l'an mil, des marins en perdition au large de la Coubre, cherchent désespérément une issue de salut. Ils vont la trouver au fond d'un golfe voisin, le golfe de Barbareu, sur les rives d'une île qu'ils nommeront, et pour cause, l'île de Paradis. Pour remercier le ciel, ils firent le vœu de lui dédier une chapelle. Elle s'appellera Notre Dame de Paradis. Plus tard elle deviendra Notre Dame de l'Isle, avant d'être transplantée à Etaules en son emplacement actuel au 18^e siècle.



Un vestige du golfe de Barbareu ?

Le marais doux vu d'Etaules



D'une superficie de 1586 hectares, dont 850 sur Etaules, entouré d'un cordon dunaire à l'Ouest, et de terres hautes du côté Est. Ce bassin versant, tel est son nom, a une superficie totale de 5700 hectares ; Il est composé de 10 communes : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Etaules, Les Mathes, Royan, St Augustin, St Palais, St Sulpice et Vaux sur Mer. Ce bassin versant reçoit 75 % des précipitations. Le marais se contente des 25 % restant. Mais sachez que par ruissellement, lorsqu'il tombe 1 mm d'eau sur le bassin versant, cela

représente dix fois plus pour le marais.

Revenons à notre histoire. Nous sommes au 13^e siècle. La mer n'est plus là depuis belle lurette, le marais doux s'appelle encore "Golfe de Barbareu", c'est son premier nom. Le 13^e siècle, c'est l'époque vérifiée de son premier assainissement. Assainissement est un grand mot, car il se limitait à un canal creusé dans du sable, qui par écoulement gravitaire allait se vider dans la baie de Bonne Anse. Il s'y jetait, après avoir traversé le marais de Bréjat, en un endroit autrefois nommé le Clapet, aujourd'hui la Palmyre.

L'écoulement gravitaire dans du sable n'était évidemment pas la panacée. La stagnation des eaux entraînant le développement de graves épizooties. La malaria faisait des ravages.

Au 15^e siècle, sous François 1^{er}, des solutions furent envisagées pour remédier à ces fléaux. Parmi elles,

concrétisée celle-là, le creusement d'un nouveau canal, dans du calcaire, donc plus porteur d'écoulement gravitaire efficace. C'est à Chalézac que l'on commença à creuser en direction de la Seudre en passant par la Poterie, située sur la commune de Chaillevette (il existe toujours, nous en reparlerons).



Le canal vers la Seudre vu de la «Paresseuse» à la Poterie

Ce canal est une solution plus rationnelle, certes, mais pas toujours satisfaisante. Il faudra attendre encore bien longtemps pour que s'accomplisse un assainissement digne de ce nom.

Il était une fois le marais doux

Ce n'est qu'en 1824 qu'une ordonnance de Charles X mettra de l'ordre dans la réglementation. Le manque d'organisation latent amenant enfin une prise de conscience officielle.

A partir de cette ordonnance on assiste, enfin, à la création de syndicats composés d'utilisateurs du marais, d'éleveurs et de maraîchers qui vont régir le fonctionnement de leur domaine. Mais il leur faudra encore patienter longtemps, près d'un siècle et demi et le progrès technique aidant pour qu'on puisse enfin trouver des solutions satisfaisantes. Ce n'est en effet qu'en 1962 que les syndicats d'Arvert et de St Augustin se tourneront les premiers vers le pompage mécanique pour régulariser la situation. Ce sera une première étape vers la réalisation en 1966 d'une station de pompage située à Chalézac, sur le canal créé à l'époque de François 1^{er}.



Vue sur le robot chargé d'épurer les canaux de leurs débris

Cette station est constituée de trois élévateurs d'eau qui permettent un débit de 6000 litres par seconde quand ils fonctionnent à plein régime (2000 litres par élévateur). Ce flot est toujours rejeté,

comme au temps de François 1^{er} vers la Poterie à Chaillevette. A son extrémité, une "paresseuse" oui, une paresseuse, c'est un système d'écluse qui ne fonctionne que dans un sens, c'est elle qui est garante que l'eau salée ne remonte pas dans le marais doux.



La célèbre «Paresseuse» que vous pouvez voir à la Poterie à Chaillevette

L'histoire continue. Tous ces aménagements ont eu des résultats positifs. Une nouvelle vie s'organise autour du Marais Doux. Soixante



dix familles en vivent. L'élevage reprend une part beaucoup plus importante, les prairies sont beaucoup plus attractives pour le bétail, la régulation a fait disparaître certaines espèces d'herbes aqua-

tiques. 75 % de la surface est consacrée aux troupeaux. Les cultures céréalières reculent. Elles n'occupent plus que 25 % du marais. Encore faut-il inclure dans ce chiffre les nombreux jardins potagers qui s'y multiplient grâce à l'assainissement et la régulation des niveaux d'eau.

La nouvelle loi du marais, deux présidents y veillent, J.J. MONNERIE pour le Marais Doux d'Arvert et J. THOMAS pour celui de St Augustin.

Un seul mot d'ordre : pomper à bon escient ! Il faut évacuer, mais conserver un niveau constant et surtout satisfaire tout le monde. Surtout tout au bout du canal, du côté de la Seudre... Pas facile de gérer tout ça me direz-vous !

Mais comme ça s'appelle le Marais Doux, on peut rêver...

J-J MONNERIE
Hugues DE LA COUR
Corinne BARRÉ